



Question sur aide au logement

Par **emmie**, le **19/01/2012 à 14:13**

Bonjour,
Je travail à temps partiel (20 h par semaine soit 625 € par mois) et touche un complément assedic ARE (336 €) LA FIN VA VENIR, alors que je pense être largement dans le droit et le besoin, je n'ai pas d'abattement de 30 % après x réclamations, alors qu'un texte juridique le stipule bien que "les personnes au chômage partiel bénéficient de l'abattement" eux ont à dire qu'il faut avoir 2 mois de chômage total avant (en effet j'avais un autre mi-temps terminé le 31/08/11 et en CDI le matin). J'ai bénéficiée d'une prime pour l'emploi et un dégrèvement de la taxe d'habitation, avec un loyer de 450 € et une aide de 17 € à partir de janvier 2012.
Quelles solutions adopter et tribunal choisir à qui je peux m'adresser de compétent à la CAF du Mans ? Je suis écœuré car à cause du travail non et mal fait il y à eu énormément de fraudes et les personnes honnêtes comme moi sont pénalisées, je suis scandalisée.
Merci de votre réponse et votre aide.
Cordialement.